

# Pays de la Loire Maine-et-Loire



■ Les données portent sur la campagne 2009-2010  
chiffres arrondis (\*)

## Premières tendances

## recensement agricole 2010

### ENSEMBLE DES EXPLOITATIONS

- 8 250 exploitations**  
**20 200 actifs permanents, dont**
- 11 550 chefs et coexploitants
  - 2 400 autres actifs familiaux
  - 6 250 salariés permanents non familiaux

**20 000 UTA totales**  
**dont 16 400 UTA permanentes**

### MOYENNES ET GRANDES EXPLOITATIONS

- 6 500 exploitations**  
**17 800 actifs permanents, dont**
- 9 700 chefs et coexploitants
  - 2 000 autres actifs familiaux
  - 6 100 salariés permanents non familiaux

**18 950 UTA totales**  
**dont 15 500 UTA permanentes**

### 20 200 actifs permanents et un salariat développé

En Maine-et-Loire, 20 200 actifs permanents contribuent à l'activité de l'ensemble des exploitations, qu'ils soient à temps complet ou partiel. Ce département représente 28 % des emplois permanents agricoles de la région. Leur effectif a décliné d'un tiers depuis dix ans. Près de neuf sur dix œuvrent dans les moyennes ou grandes exploitations. En équivalent temps plein, ces actifs permanents représentent 16 400 UTA.

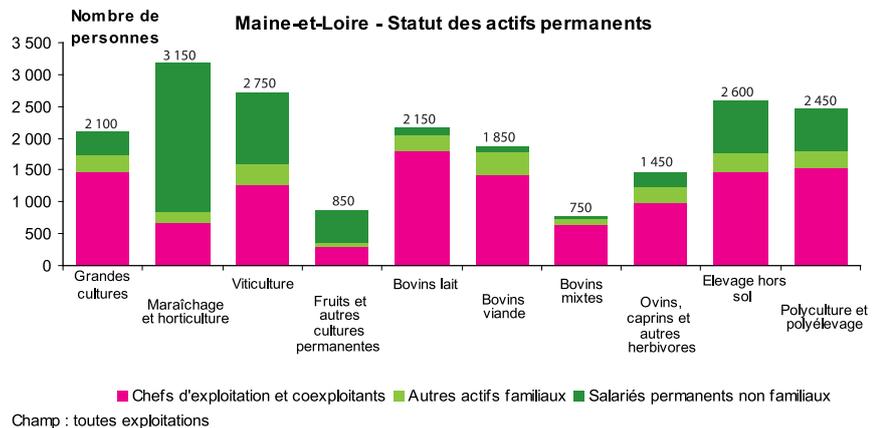
Les 11 550 chefs d'exploitations et coexploitants constituent la majeure partie des actifs permanents (près de 60%). Les autres membres familiaux (2 400 personnes) ne représentent plus que 12 % des permanents alors que les conjoints non exploitants et les autres aides familiaux formaient encore 22 % du total en 2000. Parmi eux, moins d'un sur quatre travaille à temps plein sur l'exploitation, la majorité travaillant pour moins d'un mi-temps. Au final, l'aide familiale se résume à moins de 7 % des UTA permanentes.

A ces actifs familiaux permanents s'ajoutent les salariés permanents non familiaux. En

2010, la part de ces salariés atteint un niveau remarquable dans le département. En effet, les 6 250 salariés concernés représentent 31 % des actifs réguliers et près de 35 % des UTA permanentes. Au sein de la région, le Maine-et-Loire est le département où le salariat est le plus rencontré (près de 45 % des UTA salariées régionales). Celui-ci est lié à la présence substantielle de certaines productions végétales et animales. Ainsi, le salariat permanent représente de l'ordre de 60 % des UTA totales dans les exploitations maraichères-horticoles et plus du tiers dans les exploitations viticoles et hors-sol. Autre effet directement lié à certaines de ces activités spécialisées, le travail saisonnier est développé. Ainsi, 3 400 UTA s'ajoutent à celles des travailleurs permanents. Le travail saisonnier est particulièrement présent dans les exploitations fruitières (environ 60 % des UTA totales) et dans une moindre mesure en viticulture (près du quart des UTA totales). Avec 160 UTA, les entreprises de travaux agricoles et les CUMA interviennent de façon marginale. En

(\*) Hors indication particulière, les données mentionnées concernent l'ensemble des exploitations ; elles sont volontairement arrondies.

### Un salariat très présent dans les productions les plus spécialisées



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

**Le Maine-et-Loire détient 24 % de l'ensemble des exploitations ligériennes et contribue à près de 29,5 % de la production brute standard régionale.**

**54 % du potentiel de production standard du département sont assurés par 10 % des exploitations les plus grandes. Pour 100 000 euros de production potentielle, il faut 1,2 UTA en 2010 contre 1,5 UTA en 2000.**

**459 000 hectares de surface agricole utilisée, dont :**

- 246 000 en superficie fourragère principale (116 000 en prairie temporaire, 78 000 en superficie toujours en herbe et 47 000 en maïs fourrage ...);
- 170 000 en céréales et oléo-protéagineux.

**En 2010, la « ferme Maine-et-Loire », c'est :**

- 4 100 000 poulets de chair dans 340 élevages avicoles ;
- 525 000 bovins dans 4 100 exploitations ;
- 295 000 porcs dans 360 élevages porcins ;
- 20 400 ha de vigne pour 1 180 viticulteurs ;
- 3 100 ha de légumes dans 630 exploitations.

■ Un recensement tous les dix ans sur l'ensemble du territoire français pour des comparaisons nationales et internationales

Sur internet par commune  
Cartographie interactive  
Données de cadrage  
Données détaillées

■ Suivez l'actualité du recensement sur [www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr) et sur [www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr)

### L'agriculture se professionnalise

En 2010, le Maine et Loire compte un peu plus de 8 200 exploitations, soit près d'un quart des fermes de la région. L'agriculture occupe un espace important : 459 000 hectares de superficie agricole utilisée (SAU) et 474 000 hectares au total (y compris bâtiments, cours, bois et landes). La SAU des exploitations agricoles du département a diminué de 3,2 % en dix ans (de 3,1 % pour la région). Toutes exploitations confondues, la SAU moyenne est passée de 38 ha en 2000 à 56 ha en 2010.

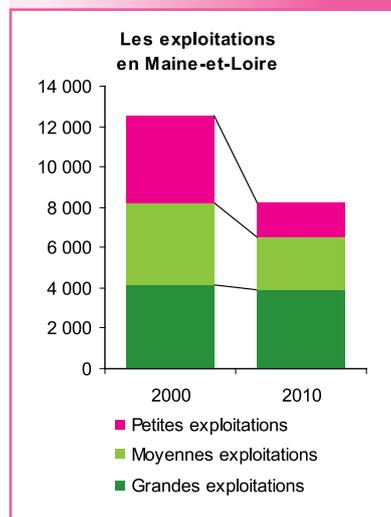
La diminution du nombre d'exploitations (- 34 % en dix ans) est comparable au chiffre régional (- 36 %). Les petites exploitations enregistrent la baisse la plus marquée (- 59% dans le département et - 36% en métropole). Près de 80 % des exploitations, soit 6 500, sont moyennes ou grandes contre 66 % en 2000. Elles génèrent 95 % de l'emploi total, utilisent 96 % de la SAU et assurent l'essentiel de l'activité agricole (99 % de la PBS). En 2010, près de la moitié des exploitations sont qualifiées de « grandes » contre un tiers en 2000.

En 2010, près d'un tiers des exploitations est spécialisé dans la production bovine. Un autre tiers est orienté vers le secteur végétal (cultures spécialisées et grandes cultures). Les autres exploitations appartiennent à l'une des trois orientations suivantes : élevages hors-sol, ovins-caprins-autres herbivores ou

polyculture-polyélevage. Dans le Maine-et-Loire, les productions végétales sont davantage présentes qu'en région étant donné la place particulière des cultures spécialisées (vigne, arboriculture, maraîchage, horticulture, ...).

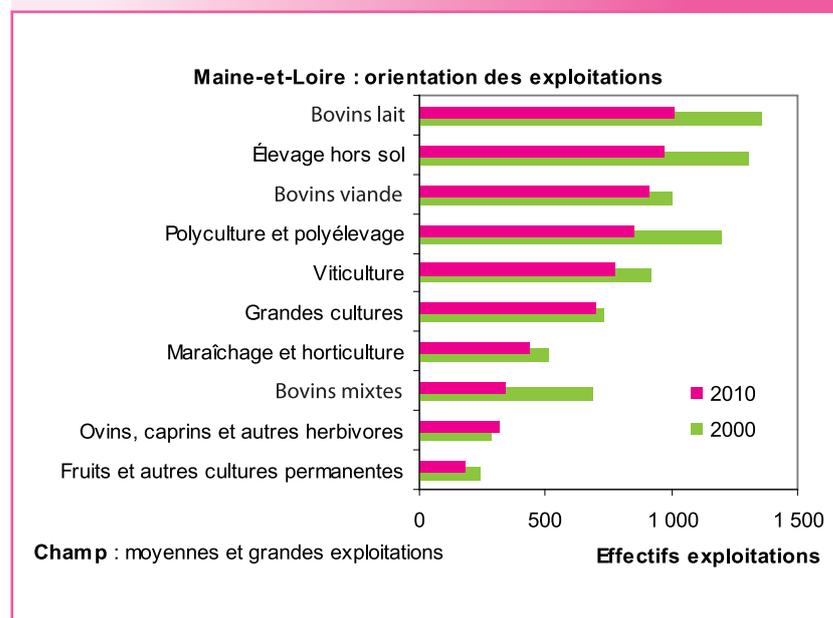
Les « petites exploitations » sont particulièrement représentées dans les orientations « ovins-caprins-autres herbivores », « grandes cultures » et dans une moindre mesure en « bovins-viande ».

#### Fortes diminution des petites exploitations



Source : Agreste - Recensements agricoles

#### Près de 60 % des exploitations spécialisées dans l'élevage



Source : Agreste - Recensements agricoles

## Le Maine et Loire : un territoire de grande diversité agricole

Dans un contexte d'agrandissement des surfaces, les productions animales restent bien présentes. Le département figure en seconde position régionale pour les effectifs de vaches allaitantes, d'équins, de caprins, de lapins ... Il détient les cheptels les plus conséquents de la région pour les ovins et les veaux de boucherie. Les bovins sont rencontrés dans la moitié des exploitations. Toutefois, le nombre d'exploitations spécialisées en production bovine diminue nettement, en particulier dans l'orientation « bovins mixtes ». Pour autant, le cheptel bovin départemental régresse d'à peine 4 %. Les effectifs porcins diminuent de façon plus marquée (près de 10 %). Cette production se concentre chez des éleveurs spécialisés. A l'image des autres départements, la production

avicole se développe. La contribution du département est marquée pour les poules pondeuses, les oies et les canards. Dans leur ensemble, les élevages hors sol (avicoles et porcins) représentent près d'un millier d'exploitations.

L'orientation « grandes cultures » concerne environ 15 % des exploitations. Aux diverses productions précédentes s'ajoute une présence conséquente de cultures « spécialisées » telles la viticulture, les cultures fruitières, le maraîchage, l'horticulture ... A lui seul, le département héberge plus de 55 % des surfaces régionales de ces cultures (voir aussi l'encadré ci-contre). Ces activités « spécialisées » caractérisent près de 20 % des exploitations du département. Près de deux salariés permanents sur trois y travaillent.

## De plus en plus de sociétés

En 2010, le statut individuel est la forme juridique retenue par près de 90 % des « petites exploitations » et par moins de 40 % des « moyennes-grandes ». Globalement, le nombre de GAEC se stabilise en Maine-et-Loire autour du millier. La forme EARL voit son nombre grimper à plus de 2 200 (de l'ordre de 1700 en 2000). L'EARL représente désormais 34 % des exploitations « moyennes-grandes ». Le statut GAEC est choisi par 16 % de ces dernières. Il reste toutefois le statut dominant

des « grandes exploitations » et il est plutôt rare parmi les « moyennes » qui optent majoritairement pour l'EARL. Au final, le nombre de chefs ou coexploitants d'EARL a grimpé d'un millier depuis 2000. Plus de 65 % des exploitations spécialisées en bovins-lait, en viticulture, en aviculture, en élevage porcin et en polyculture-polyélevage optent pour un statut sociétaire. En revanche, les maraîchers choisissent plus souvent la forme individuelle.

*En 2010, l'agriculture du Maine-et-Loire, c'est également :*

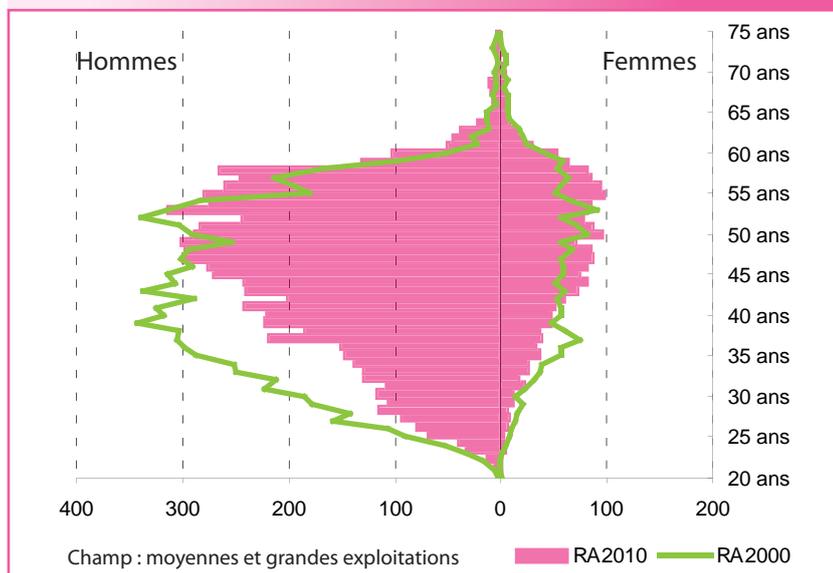
- 3 900 ha de pommiers de table ;
- 3 600 ha consacrés aux semences grainières ;
- 1 500 ha de pépinières ;
- 650 ha de plantes à parfum, aromatiques, médicinales et condimentaires ;
- 630 ha de petits fruits ;
- 570 ha consacrés aux fleurs et plantes ornementales.

*26 % de l'ensemble des chefs et coexploitants ont moins de 40 ans dans les moyennes et grandes exploitations. Ils sont 21 % dans les exploitations individuelles, 23 % dans les EARL et 35 % dans les GAEC.*

- 2 950 exploitations ont au moins une de leurs productions sous signe de qualité (y compris viticulture).
- 1 800 vendent des produits via des circuits courts (y compris viticulture).
- 680 pratiquent une activité de diversification (transformation de produits agricoles, travail à façon, hébergement à la ferme, ...).
- 460 sont certifiées « bio » (yc conversion) et 280 envisagent une conversion dans les 5 ans.
- 280 produisent de l'énergie renouvelable.

- 6 800 exploitations (83 %) entretiennent des haies, des alignements d'arbres ou des murs.
- Près de 10% des exploitations déclarent avoir mis en place des haies au cours des 3 dernières années.

### Pyramide des âges des chefs d'exploitation et coexploitants



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

## 70 hectares en moyenne dans les exploitations (\*) disposant de SAU

(\*) champ : moyennes et grandes exploitations

OTEX : valeurs 2010 Evolution 2010/2000 en %	Exploitations agricoles	Chefs d'exploitation et coexpl.	Travail agricole (UTA totales)	SAU moyenne des en-ayant (ha)	Cheptel bovin (têtes)	Cheptel porcin (têtes)	Poulets de chair et coqs (têtes)
Grandes cultures	705 - 4,2	865 1,4	1 240 - 24,1	87 22,7	3 700 4,0	ns ns	ns ns
Maraîchage et horticulture	440 - 15,1	595 - 8,1	3 555 - 29,0	19 25,2	ns ns	ns ns	0 ns
Viticulture	780 - 15,0	1 125 - 7,4	3 020 - 2,3	38 14,4	3 960 - 28,6	ns ns	ns ns
Cultures fruitières et autres cultures permanentes	180 - 26,7	270 - 20,1	1 820 - 20,3	44 14,9	ns ns	0 ns	ns ns
Bovins lait	1 015 - 25,3	1 800 - 6,8	2 015 - 20,1	84 34,7	121 790 5,0	ns ns	ns ns
Bovins viande	910 - 9,5	1 130 0,4	1 270 - 8,9	76 28,3	161 805 13,5	ns ns	ns ns
Bovins mixtes	335 - 51,5	630 - 34,4	700 - 46,2	105 49,4	73 185 - 23,4	ns ns	ns ns
Ovins, caprins et autres herbivores	315 8,6	430 31,5	690 11,0	48 17,5	7 590 17,9	ns ns	0 ns
Hors-sol	970 - 25,6	1 440 - 20,7	2 190 - 31,0	61 24,1	59 950 - 19,6	269 155 - 9,0	3 616 135 22,7
Polycultures-polyélevages	850 - 29,4	1 415 - 16,7	2 450 - 10,9	99 38,2	83 450 - 3,6	23 440 - 17,2	460 860 56,9
Ensemble OTEX	6 500 - 21,4	9 700 - 11,1	18 950 - 20,3	70 27,3	517 000 - 2,8	294 700 - 9,9	4 131 250 26,4
Pays de la Loire	25 300 - 23,1	38 700 - 11,9	60 300 - 20,8	82 30,4	2 557 000 - 4,8	1 625 400 - 5,6	32 095 800 12,7

Source : Agreste - Recensements agricoles

ns : non significatif

## Définitions

■ **L'exploitation agricole** est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- Elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ce qui lui permet de recevoir des aides découplées de l'outil de production (DPU), soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif qui lui permet de déposer un dossier de demande de prime herbagère agro-environnementale (PHAE).

- Elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères ...)

- Sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

■ **Les actifs agricoles** sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole.

Les actifs familiaux comprennent les chefs d'exploitation, les coexploitants, ainsi que les membres de la famille, conjoints du chef d'exploitation et des coexploitants, enfants dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation. Les salariés permanents occupent un poste toute l'année, quelle que soit sa durée, temps partiel ou complet.

Les salariés saisonniers ou occasionnels ont travaillé à temps partiel ou complet, mais pendant une partie de l'année seulement.

■ Le travail effectué sur l'exploitation comprend également les prestations fournies par des entreprises ou des Cuma. Il est alors compté en temps de travail.

L'unité de travail annuel (UTA) permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

■ Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la **production brute standard (PBS)**. Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en 'moyennes et grandes exploitations', quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en 'grandes exploitations' quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros.

La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique (OTEX)**.

■ La notion 'moyennes et grandes exploitations' est voisine de celle 'd'exploitations professionnelles' définie lors du recensement agricole 2000.